



Collectivité
Territoriale de Corse

Conseil Economique, Social et Culturel de Corse

COMPTE-RENDU
à l'attention de M. le Président de l'Assemblée de Corse
DES AUDITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
organisées par le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse
DU 24/01 AU 02/02/2000,
présenté en séance plénière le 14/02/2000
par M. Raymond CECCALDI, Président,
et remis à M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse, le 17/02/2000

Par lettre du 17 janvier 2000, à la suite de la rencontre que vous-même ainsi que les autres élus de l'île avez eue avec le M. Premier Ministre le 13 décembre 1999 à l'Hôtel Matignon, vous avez saisi le Conseil Economique, Social et Culturel d'une demande d'avis portant sur les aspirations de la " société civile " corse.

I - L'APPEL À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Nous aurions pu choisir de laisser les représentants désignés de la société civile constituée, c'est à dire les membres du C.E.S.C., s'exprimer seuls. Mais nous avons estimé que c'était là une occasion unique d'expérimenter enfin cette démocratie participative dont on parle beaucoup et qui n'est que peu mise en oeuvre.

Il n'est pas contestable qu'il appartient aux seuls élus de délibérer, de choisir, de décider, de trancher au nom de la Collectivité dont ils sont responsables devant le peuple. Il s'agit d'un des fondements de notre système démocratique. Mais la société civile peut et doit apporter sa compétence professionnelle, son sens de l'équilibre et du concret, sa pondération, ses projets, sa vision de l'avenir et son expérience quotidienne du " terrain".

Les solutions efficaces passent en effet par une libération de toutes les initiatives et de l'ensemble des énergies, ainsi que par l'adaptation aux spécificités et aux aspirations locales des règles de procédure nationales, trop souvent théoriques.

Si le chômage, l'exclusion, individuelle et collective, les lieux de non droit, l'incivisme sont, entre autres, les vrais problèmes que la société moderne doit résoudre, il lui faut pour cela s'appuyer sur ces acteurs permanents que sont les entreprises, les organisations syndicales, les associations.

Car on ne peut tout à la fois regretter que ces difficultés perdurent, que la majorité demeure " silencieuse ", que le citoyen boude les urnes, donc l'expression populaire à travers le suffrage universel, et laisser la vie publique s'enliser dans des jeux de rôles stériles au lieu d'en favoriser la rénovation et par là-même la rénovation de la citoyenneté, qui ne peuvent se concevoir sans un renforcement de la démocratie participative.

Dans cet ordre d'idées, le referendum d'initiative populaire semble constituer un outil valable d'expression démocratique, à mi-chemin de la démocratie directe et de la délégation totale.

Dans un discours prononcé en 1998 à Rennes, M. le Président de la République appelait de ses vœux "un nouveau

souffle " pour la démocratie locale et " la libération de nouvelles énergies démocratiques de notre pays"

Retrouver " la parole perdue ", tenter de la redonner à ceux qui oeuvrent dans l'ombre pour essayer de progresser, c'est là l'exercice de démocratie directe que nous avons décidé d'entreprendre, exercice a priori peu aisé dans notre société bloquée, inhibée, sur-représentée, donc habituée, résignée peut-être, à déléguer son message que, très souvent, elle ne retrouve plus ou qui, presque toujours, lui revient déformé.

II - LA MÉTHODE

M. le Premier Ministre a lui-même défini la règle du jeu dans son allocution d'ouverture de la réunion sur l'avenir de la Corse, le 13 décembre 1999 :

" Aucun sujet, dès lors qu'il est perçu comme important pour la Corse, ne doit être écarté de la discussion ... ". " Je crois souhaitable qu'à ces discussions soient aussi associés ...les acteurs de la société civile ... ". " Il nous faut traiter les questions de fond et partir des problèmes concrets qui sont à résoudre. ". " Quant à la démarche de dialogue, elle doit être conduite d'abord entre les Corses... ".

Votre lettre de saisine comporte des indications de méthode et délimite " les sujets qui constitueront les points centraux de la réflexion " :

Aux côtés d'un " groupe de travail composé des élus de l'Assemblée de Corse et des membres du Conseil Exécutif ayant participé à la rencontre de Matignon ", le CESC " a vocation à traduire (les) aspirations " de la " société civile, des acteurs économiques, sociaux et culturels qui participent au développement de l'île et constituent une force importante de réflexion et de proposition ".

Cette consultation porte sur les points suivants :

-  le rattrapage du retard structurel de la Corse en matière d'infrastructures publiques et d'équipements collectifs ;
-  la répartition des compétences, la simplification de l'organisation des pouvoirs publics, centraux ou locaux, la rationalisation de la gestion publique insulaire ainsi que l'allègement des procédures ;
-  la reconnaissance de la spécificité insulaire et les moyens d'en valoriser les éléments (peuple, langue, culture, patrimoine foncier, environnemental et historique) ;
-  les moyens de concrétiser ces réformes (pouvoir d'adaptation législative, refonte du statut fiscal, nouveaux transferts de compétences et de ressources, loi de programmation des moyens et dotations...)

Vous précisez, enfin, le calendrier des travaux.

" L'Assemblée de Corse doit faire remonter ses propositions au Gouvernement au mois de mars prochain. Je vous propose donc que le CESC puisse lui transmettre ses propres orientations d'ici à la mi-février. "

Nous avons opté pour une méthode de travail qui permette à la fois la consultation la plus large et la plus ciblée possible : des ateliers thématiques au rythme de deux séances de travail par jour, selon le calendrier suivant :

24/01/2000 : Culture - Jeunesse et sports.

26/01/2000 : Agriculture et pêche - Transports

27/01/2000 : Environnement - Éducation, formation, recherche

28/01/2000 : Entreprises et syndicats - Santé et social

31/01/2000 : Entreprises, patronat et tourisme - Fiscalité

01/02/2000 : Problèmes de société - Métiers d'art.

02/02/2000 : Corses de l'extérieur, experts et "candides " (toute la journée)

Chaque séance était présidée par le président du C.E.S.C. ; les membres du Bureau ainsi que les Conseillers concernés ou intéressés y ont assisté.

Conformément à " l'esprit " voulu par M. le Premier Ministre (et qui constitue la règle habituelle au sein du C.E.S.C.), aucun tabou, aucune limite ni censure n'ont entravé ces entretiens.

Plus de 300 personnes -, responsables ou animateurs d'institutions, d'organismes et d'associations impliqués au quotidien dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle insulaire, à quelques volontaires exceptions

près (" candides ") - ont répondu à l'appel du Conseil, soit en participant physiquement aux réunions soit en fournissant des contributions écrites.

Dans une île qui ne compte qu'un peu plus de 250.000 habitants, un tel échantillon serait déjà arithmétiquement représentatif de la totalité de la population. Il l'est d'autant plus qu'il ne s'agissait ni d'un sondage d'opinion effectué à partir d'une méthode prétendument scientifique, ni d'une enquête anonyme menée sur la base de questions prédéfinies et inévitablement orientées, ni, enfin, d'un " interrogatoire guidé " car le Conseil s'est interdit toute intervention autre que la simple demande de précisions ponctuelles.

Ce fut, bien au contraire, une consultation véritablement ouverte et publique, dont nous avons manifestement perdu l'habitude et qui, avec non moins d'évidence, a mis en lumière nos facultés d'analyse, notre sens critique et notre volonté d'agir. Ce résultat nous paraît constituer à lui seul une réussite de l'expérience.

La brièveté des délais qui nous étaient impartis, la richesse et le nombre des contributions fournies s'opposent à la production d'un document reproduisant ces dernières et que nous projetons d'élaborer et de publier dans un deuxième temps afin qu'il soit versé au débat qui s'amorce.

Pour l'heure, vu l'urgence, nous vous faisons part des grands enseignements que nous avons tirés de ces auditions et documents. Le présent rapport s'efforce, sous une forme nécessairement synthétique, de refléter fidèlement et impartialement le contenu de ces participations orales et écrites. Seuls les avis isolés ou manifestement hors sujet - émanant quelquefois d'une seule personne - ne nous ont pas paru devoir être retenus à ce stade.

III - LES ENSEIGNEMENTS

Ces consultations font nettement ressortir six évidences, cinq indications fortes et de nombreuses propositions concrètes dans divers domaines.

III - 1. SIX ÉVIDENCES

* **La paix** : une forte volonté de retour à la paix et à la tranquillité *qui s'est traduite lors des débats par une absence d'agressivité remarquable.*

* **L'action** : un tout aussi fort désir d'agir, de produire de la richesse, de construire une Corse dynamique et prospère. *Face à cet enjeu, nos interlocuteurs relativisent la question des moyens et méthodes nécessaires pour y parvenir. Tous s'accordent à dire qu'il ne faut plus avoir peur des mots et des concepts : " avancées institutionnelles ", " autonomie ", etc.*

* **La clarification** : le sentiment que le système actuel est trop complexe, que c'est un " mille-feuille " responsable de trop de blocages dans une île sur-administrée, politiquement sur-représentée et que " tout cela ne fonctionne pas. "

* **L'indispensable sauvegarde de notre identité** : *la culture, la langue, la question corse en général, les notions de peuple, de communauté de destin, de diaspora, ainsi que les relations historiques et culturelles avec la France, la Méditerranée et l'Europe, occupent une place importante dans les préoccupations des personnes entendues.*

* **La maîtrise de notre avenir** : la certitude que " pour en sortir ", les Corses, élus et professionnels, associations et citoyens, doivent prendre toutes leurs responsabilités et que le développement doit être choisi par eux-mêmes, décidé par eux-mêmes, maîtrisé par eux-mêmes et non pas imposé et dévoyé.

* **Le peuple corse** : sans avoir été pour autant occultée, la question du peuple corse, et notamment de sa reconnaissance juridique, n'a pas constitué un élément central des discussions. S'agissant d'acteurs du " terrain ", les participants ont naturellement privilégié la recherche de solutions concrètes pour l'avenir dans une approche pragmatique, considérant que la réflexion théorique et symbolique relève d'une autre démarche politique et citoyenne.

III - 2. CINQ INDICATIONS FORTES

* **La parole retrouvée** : satisfaction de pouvoir s'exprimer librement, libération par la parole, mais aussi grande sérénité face à l'enjeu.

* **Évoluer** : les Corses sont demandeurs de changement, de profondes réformes et veulent sortir d'un " statu-quo stérile. "

* **Un espoir est né** : les acteurs de la société civile, conscients qu'une chance historique s'offre à la Corse de trouver enfin sa voie, recommandent aux responsables - à tous les responsables - d'en prendre l'exacte mesure afin que le processus engagé aille à son terme et ne génère pas, une fois encore - une fois de trop ? -, des désillusions.

* **Ne jamais oublier** : ces mêmes citoyens demandent à leurs élus de ne jamais oublier les drames - tous les drames - qui ont endeuillé l'histoire de l'île et les raisons - toutes les raisons - qui les ont provoqués.

* **L'union pour faire la Corse** : pour la première fois lors d'un débat public, les différents intervenants, socioprofessionnels, associatifs et culturels, ont exprimé clairement leur convergence de vues sur le modèle de développement durable qu'ils souhaitent pour l'île et qui doit s'articuler autour de trois grands axes :

 *Tourisme / Agriculture / Environnement : intégrés et indissociables.*

 *Langue / Culture / Patrimoine / Identité : terreau du développement et véritables éléments constitutifs de base du peuple et de l'âme corses.*

 *Statut fiscal : non pas dérogatoire mais spécifique.*

III - 3. QUELQUES-UNES DES PROPOSITIONS CONCRÈTES, PLUS OU MOINS ÉLABORÉES

Culture, langue corse

- * Création d'un office de la culture, chargé de cogérer ces activités (acteurs culturels et institutions), de définir les politiques culturelles et de les appliquer (variante : un guichet unique culturel, englobant le patrimoine, Ex. : Le Québec)
- * Programme de valorisation de la langue corse introduisant l'idée de planification et d'étapes.
- * Enseignement bilingue (corse - français) obligatoire de la maternelle à la 6ème, d'où le bilinguisme à l'I.U.F.M (concours d'entrée, formation initiale, formation continue).
- * Financer le retard structurel en matière de théâtre, cinéma et plus généralement lieux de diffusion de la culture vivante, en zones urbaines, littorales et de l'intérieur (lieux de spectacle proches des collèges et des lycées) ; théâtre mobile.
- * Implanter l'option théâtre dans les lycées.
- * Défiscalisation des investissements et des productions culturels.
- * Favoriser la création d'unités de production (images, sons, spectacles) et de maîtrise de la diffusion (protection des droits et copyrights, impresarii, tourneurs, assurances etc.).
- * Créer un véritable outil technique (entrepôt général de prêt de matériel).

Environnement

- * L'Université de Corse avance un projet très élaboré de " pôle d'excellence en environnement ".
- * Adaptation des lois " montagne " et " littoral " aux spécificités corses et particulièrement aux impératifs de la présence humaine favorable à la prévention, à la protection et au développement.
- * Refus du " désert minéral ".
- * Adaptation du " Règlement National d'Urbanisme " dont l'application sans discernement à toute la Corse est particulièrement handicapante (interdiction de toute construction hors agglomérations) car, si ce dispositif freine le " mitage ", il condamne aussi l'espace rural à rester un désert.
- * Création d'écomusées dans chaque micro-région, afin de retracer l'histoire, les savoir-faire, les richesses botaniques, etc.
- * Mise en place d'un " Conseil de la chasse et de la pêche " spécifique à la Corse, donc dérogatoire au droit commun.
- * Fusion des deux Fédérations Départementales de chasseurs en une Fédération Territoriale.
- * Redéfinir complètement la politique sylvicole.
- * Relancer la production et l'exploitation des plantes aromatiques.

Energie

- * Transférer à la CTC la définition des besoins énergétiques (ménages, entreprises, tourisme...), les sources d'énergie (hydraulique, solaire, éoliennes...), les réseaux, ainsi que les moyens nécessaires pour combler les retards structurels constatés.

Agriculture

- * L'agriculture doit être déclarée " d'intérêt public ". La profession insiste sur le caractère d'EXTRÊME URGENCE des mesures qui s'imposent.
- * La profession demande un changement radical de politique agricole, pour aller dans le sens d'une ruralité complémentaire de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'écologie (environnement). Multi-fonctionnalité de l'entreprise agricole : production, protection, aménagement, services, tourisme, etc.

- * Prise en compte des spécificités : la politique agricole est définie pour des régions d'agriculture continentale, riche, intensive, de plaine. En Corse deux types d'agriculture : la plaine orientale et la viticulture (pas toute...) d'un côté, une agriculture de montagne, pauvre et extensive de l'autre.

- * Le code rural, le code foncier, le code forestier sont inadaptés, ainsi que la Loi " montagne " et certains outils (SAFER, offices par produits, etc.).

- * La méthode des quotas est irréaliste et injustement pénalisante.

- * Une seule chambre d'agriculture peut être envisagée, ainsi que la suppression d'une bonne partie de la multitude d'organismes.

Pêche et aquaculture

- * Transfert ou délégation globale du Domaine Public Maritime à la CTC (après délimitation).

- * Transfert de la maîtrise de la zone des 24 miles marins à la CTC.

- * Définition et financement d'une politique audacieuse de la pêche : pour cela il importe de déroger à la " loi pêche " à la spécificité méditerranéenne et corse ainsi que de négocier des dérogations auprès de l'Europe (puissance motrice embarquée, quotas de pêche).

- * Implanter un établissement financier équivalent au Crédit Maritime en Corse.

- * Compenser une baisse substantielle du prix du gas-oil.

- * Mieux protéger les côtes et les fonds marins sans pour autant multiplier les réserves (refus du " désert aquatique ").

Transports

- * Adopter un schéma directeur global des transports, intérieurs et extérieurs, favorisant leur mise en synergie.

- * Définir un réseau routier unique et obtenir le financement d'un réel rattrapage.

- * Déspécialiser l'enveloppe de continuité territoriale (l'étendre aux transports intérieurs), la mettre au service des productions locales et, plus généralement, du développement. En conséquence, supprimer l'actuel Office des Transports, vécu comme un simple guichet de redistribution de cette enveloppe et le remplacer par une structure spécialisée chargée à la fois du tourisme et des transports.

- * L'extension des obligations de service public, et leur financement, sur des critères européens et interrégionaux (Toscane, Sardaigne...).

- * Le cadre européen s'impose : il faut doter la Corse de pouvoirs de décision et que de compétences lui permettant de traiter directement avec les autorités européennes.

Education - Formation - Recherche

- * Mettre en cohérence les initiatives et les projets en matière de Recherche et Développement.

- * Aider les entreprises, par des mesures incitatives, fiscales ou autres, à augmenter la part qu'elles consacrent à la recherche et développement.

- * Transférer totalement à la CTC la politique de recherche et d'innovation, avec les moyens correspondants.

- * Transfert du calendrier scolaire à la région.

- * Création d'un " Conseil des Sages ", destiné à donner son avis sur toutes les mesures touchant à la scolarité.

Social - Organisations syndicales de salariés

- * Mieux partager les compétences entre l'Etat et la CTC au plan réglementaire.

- * Abaisser le seuil permettant la création de comités d'entreprises, pour tenir compte de la structure des entreprises insulaires.

- * Corsiser les emplois (réf. aux DOM ainsi qu'à certains organismes publics quant aux critères d'embauche).

- * Simplifier la carte administrative.

- * Garantir, dans le cas d'une éventuelle réforme de l'organisation politique de la Corse et quelle que soit celle-ci, les droits des travailleurs.

Secteur sanitaire et social

- * Obtenir un statut dérogatoire.
- * L'évaluation des besoins ainsi que la carte sanitaire se font à partir d'indices et de ratios nationaux inadaptés.
- * Simplifier et harmoniser les procédures.
- * Impliquer la CTC dans les procédures conventionnelles et multipartites.
- * Elargir le champ d'intervention en matière de santé publique et d'action sociale ; mieux le partager entre l'Etat et la CTC, plus spécifiquement en ce qui concerne les personnes âgées.
- * Création d'une instance régionale de gérontologie.
- * Création d'un " Institut du vieillissement ".
- * Mise en place d'une commission d'évaluation de l'aide à domicile ainsi que d'une commission d'orientation (guichet unique).
- * Création de " maisons d'accueil " pour les familles habitant loin.
- * Création de structures d'accueil médicalisées pour les touristes du troisième âge.

Jeunesse et Sports

- * Rattraper l'énorme retard en matière de structures et, ce, toutes disciplines confondues et tous niveaux confondus, des écoles de sport aux pratiques de haut niveau, en passant par le sport scolaire et le sport amateur.
- * Mieux encadrer les pratiques de tourisme sportif (randonnée, ski, canyoning, plongée, etc.) créatrices d'emplois qualifiés.
- * Intégrer dans les mesures propres aux transports extérieurs, le transport des sportifs.

Métiers d'art - Artisanat

- * Réaliser une " Maison des artisans " afin de favoriser la commercialisation des productions, de promouvoir les savoir-faire et permettre leur évolution.
- * Mettre en place un " Comité régional des métiers d'art ".
- * Elaborer un statut de l'artisan d'art : certains sont inscrits au registre des métiers, d'autres sont répertoriés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- * Instaurer une TVA à taux réduit, car peu de matière première (on "fiscalise la sueur").
- * Simplifier les procédures : trop de projets valables et validés n'aboutissent pas et se perdent dans un véritable labyrinthe de structures sans que l'on puisse désigner un responsable. Le " plan Juppe " pour les métiers d'art en est la parfaite et regrettable illustration (sur quinze projets validés, un seul a abouti).
- * Revaloriser les foires artisanales et rurales.
- * Adapter la formation des artisans : outil de formation multi-professionnel.

Entreprises - Tourisme - Fiscalité

- * Revendication d'un nouveau cadre institutionnel indispensable à la mise en œuvre d'une véritable politique de développement.
- * Donner aux élus de la Corse les compétences qu'ils devront exercer pleinement en matière d'élaboration et de mise en œuvre des adaptations législatives et réglementaires nécessaires au développement économique de la Corse.
- * Respecter la communauté corse comme membre de la communauté nationale.
- * Permettre une adaptation des liens contractuels avec l'Europe.
- * Placer le tourisme, activité transversale dynamisant les autres secteurs et se diffusant dans toutes les micro-régions, au cœur du dispositif de développement, ce qui nécessite l'harmonisation du plan routier interne et du chemin de fer.
- * Aménagement du territoire : exonération de cotisations sociales personnelles pour les professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, prestataires de services, agriculteurs) installés dans l'intérieur.

- * Pôle de référence en environnement. (Cf. Université).
- * Défiscalisation des investissements et de l'épargne investie en Corse.
- * Création de "banques à agrément limité" et mise en œuvre d'un dispositif de garantie des prêts bancaires.
- * Une fiscalité incitative ayant pour objectif de développer de façon durable l'activité économique de l'île.
- * Un dispositif social inscrit dans le long terme, avec maintien du différentiel d'origine que le dispositif zone franche avait introduit en matière de charges sociales patronales.
- * Création d'un dispositif d'exonération de charges sociales salariales afin de limiter l'écart croissant de revenus - PIB / habitant - entre la France continentale et la Corse.
- * Moderniser les dispositions contenues dans les arrêtés Miot, dans le sens de la relance de l'investissement.
- * Nécessité de mise en ordre juridique en matière immobilière.
- * La Corse ne doit pas entrer dans le droit commun des successions.
- * Territorialisation de l'impôt.
- * Définition d'un statut fiscal de résident permettant la sauvegarde du patrimoine.
- * Proposition syndicale : créer 1000 emplois

Corses de l'extérieur - Experts - "Candides"

- * Création d'un "institut des entreprises et de l'entrepreneuriat".
- * D'une manière générale : se doter d'outils d'analyse, de mesure, d'aide à la décision, de prospective, d'évaluation, indispensables à la bonne administration d'une région autonome.
- * Création d'un " Observatoire Economique et Social " Corse.
- * Elaborer un Code des investissements.
- * Obtenir une enveloppe globale de financement par l'Europe (sortir du pré-affecté).
- * Disposer d'un statut d'autonomie, afin d'être interlocuteur direct de l'Europe.
- * Sortir du statu quo (vécu traumatisant de la situation actuelle de blocage et d'inefficacité ; l'autonomie ne doit pas être une pomme de discorde, mais un instrument d'union de tous ceux qui vivent en Corse, de la communauté de destin).
- * La gestion globale de l'environnement doit être transférée à l'Assemblée de Corse, avec pouvoir de légiférer.
- * Référence a été faite aux " Etats Généraux " de 1789 qui ont imaginé une nouvelle société.

IV - CONCLUSION

À la lumière de ce qui précède, une dernière évidence s'impose.

Rares sont les vœux, demandes ou revendications qui, si l'on décide de les satisfaire, ne nécessitent pas de dérogations au droit commun, national ou communautaire, voire une refonte des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Il en résulte que, sauf à demander au Parlement national de siéger sans désenclaver afin de légiférer sur la spécificité corse, seule **une compétence législative déléguée aux élus de la Corse** dans le cadre d'une **Collectivité autonome** est susceptible de répondre aux aspirations de la population.

Sous peine d'administrer ainsi un remède qui soit pire que le mal, il n'est pas concevable qu'un tel pouvoir puisse être confié à plusieurs assemblées ou autorités recouvrant des circonscriptions territoriales différentes.
